

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

SPORTS

Arrêté du 1^{er} juillet 2021 relatif à la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau

NOR : SPOV2121572A

La ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, chargée des sports,
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 221-2 et R. 221-10 ;
Sur propositions des fédérations sportives,

Arrête :

Art. 1^{er}. – A compter du 1^{er} juillet 2021, sont inscrits sur la liste des arbitres et juges sportifs de haut niveau, les arbitres et juges sportifs dont les noms figurent en annexe du présent arrêté et relevant des fédérations françaises suivantes :

- Aéronautique ;
- Athlétisme ;
- Aviron ;
- Badminton ;
- Baseball et softball ;
- Basket-ball ;
- Boxe ;
- Canoë-kayak et sports de pagaie ;
- Cyclisme ;
- Danse ;
- Equitation ;
- Escrime ;
- Etude et sports sous-marins ;
- Football ;
- Football américain ;
- Force ;
- Golf ;
- Gymnastique ;
- Haltérophilie - musculation ;
- Handball ;
- Handisport ;
- Hockey ;
- Hockey sur glace ;
- Judo, jujitsu, kendo et disciplines associées ;
- Karaté et disciplines associées ;
- Lutte ;
- Montagne et escalade ;
- Motocyclisme ;
- Natation ;
- Pelote basque ;
- Pentathlon moderne ;

- Pétanque et jeu provençal ;
- Roller et skateboard ;
- Rugby ;
- Sauvetage et secourisme ;
- Savate, boxe française et disciplines associées ;
- Ski ;
- Ski nautique et wakeboard ;
- Sport automobile ;
- Sport boules ;
- Sports de glace ;
- Squash ;
- Surf ;
- Taekwondo et disciplines associées ;
- Tennis ;
- Tennis de table ;
- Tir ;
- Tir à l'arc ;
- Triathlon et disciplines enchainées ;
- Voile ;
- Volley.

Art. 2. – Les inscriptions sont valables jusqu'au 30 juin 2022.

Art. 3. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 1^{er} juillet 2021.

Pour la ministre et par délégation :
Le directeur des sports,
G. QUENEHERVE

Nota. – Les annexes au présent arrêté sont tenues à disposition du public sur un site internet relevant du ministère chargé des sports (<http://www.sports.gouv.fr>).